

## Commission permanente

du 31/01/2003

### II-Convention-Contrat-Marché

#### 10 – Entretien des vêtements de travail : contrat

Lors de sa séance du 17 octobre 2002 et au terme d'une consultation de fournisseurs, le Conseil d'Administration avait décidé de confier l'entretien des vêtements de travail des agents à la société BTB de CLEGUER.

Il s'avère que cette société ne peut donner suite à sa proposition, du fait de difficultés juridiques et commerciales.

**Après en avoir délibéré, la Commission Permanente, à l'unanimité,**

- **décide de passer contrat avec la société ELIS de Vannes, qui avait présenté l'offre moins-disante mais en ne répondant pas à deux prix du bordereau (entretien – location de tee-shirts et sweats) aux conditions suivantes :**

Durée de la convention	3 ans
Date d'effet	1 mars 2003
Objet	Location – entretien des vêtements de travail Transport aller et retour
Prix annuel unitaire	- pantalon : 60.60 euros HT - Blouson/veste : 64.32 euros HT - Combinaison : 60.60 euros HT - Polo : 115.92 euros HT

- **Autorise le Président à signer la convention à intervenir**

Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT

J. BRIEND